

Appel à Projets

Défi Clé O3T « Observation de la Terre et Territoires en Transition »

Cadrage de l'appel à projets O3T -1

6 à 10 projets (de 75k€ à 150K€ par projet) contenant soit :

1. Une ½ allocation thèse
2. Deux ½ allocation thèse
3. Une ½ allocation thèse et un contrat court type post-docs.

1. OBJECTIF ET PERIMETRE DES PROPOSITIONS

La Région Occitanie soutient des Défis Clés dans le but de structurer une recherche de haut niveau en région, de développer l'attractivité internationale des sites Occitans et de parier sur des thématiques qui auront un impact sur la gestion et le développement de certaines filières et métiers, en lien avec les ambitions régionales du Pacte Vert.

Le Défi Clé O3T, pour « Observation de la Terre et Territoires en Transition » est un des quinze Défis Clés soutenus par la Région Occitanie. O3T a pour ambition de construire et développer une recherche interdisciplinaire pour faire le lien entre les données d'observation de la Terre à toutes échelles, et les besoins et attentes des acteurs du territoire, dans un contexte global de transitions (environnementales, agricoles, sociales, écologiques, ...). Ce Défi Clé est porté par l'Université de Toulouse et rassemble de nombreux laboratoires localisés sur l'ensemble du territoire Région Occitanie rattachés à près de 20 établissements et organismes de recherche.

Ce premier appel à projets (AAP) a pour objectifs principaux de :

- Soutenir des recherches s'inscrivant dans les thématiques du Défi Clé O3T (pour plus de détails, voir <https://www.univ-toulouse.fr/defi-cle-o3t>),
- Soutenir l'émergence de projets de recherche exploratoire / pilotes, par tous types d'approches, et pouvant comporter une prise de risque,
- Favoriser la structuration d'une communauté scientifique interdisciplinaire Régionale autour de l'observation de la Terre et des territoires en transition en combinant des sources de données de différentes natures.

2. CRITERES D'ELIGIBILITE DES PROJETS

- Sont éligibles, les projets impliquant les laboratoires ou équipes évalués par l'HCERES dont les tutelles sont des établissements publics d'enseignement supérieur et/ou de recherche de la Région Occitanie, des organismes de recherche présents dans la Région Occitanie, ou des établissements privés régionaux chargés de mission de service public en recherche.
- Un même chercheur ne pourra être porteur que d'un seul projet.
- Les sujets doivent s'inscrire dans au moins un des **axes identifiés dans le Défi Clé O3T** (pour plus de détails, <https://www.univ-toulouse.fr/defi-cle-o3t>) :

Questions de recherche :

- Instrumentation bas coût (mesures terrains, capteurs bas coûts, ...)
- Récupération et exploitation des données (stockage, traitement, analyse, visualisation, partage des données, ...)
- Opérationnalisation, sensibilisation et co-construction de données et d'observatoires avec les territoires (dispositifs d'observation collaboratifs entre acteurs et chercheurs, ...)

Territoires d'application :

- Milieux Urbanisés
- Plaine/milieux ruraux
- Littoral
- Montagne/arrière-pays

• Les projets **devront inclure au moins deux unités de recherche d'Occitanie** (porteuse et co-porteuse). Ces unités seront de discipline majoritaire différente et/ou de pôle géographique différent. Un.e responsable scientifique sera identifié.e comme l'interlocuteur.rice du projet; son unité de recherche sera l'unité dite porteuse et gèrera administrativement et financièrement le projet. Pour chaque unité de recherche impliquée, un.e responsable scientifique devra être identifié.e. Des recherches sur des terrains autres que l'Occitanie, en France ou à l'étranger, sont acceptées dans les projets à condition de démontrer que les résultats visés présentent un intérêt pour des enjeux en Occitanie.

• Les doctorant.e.s bénéficiant d'un co-financement du Défi Clé O3T seront rattaché.es à une école doctorale de la Région Occitanie et s'inscriront dans un établissement d'enseignement supérieur de la Région Occitanie.

3. MODALITES DE CANDIDATURE ET DE SELECTION DES PROJETS

- Cet appel est ouvert à toute candidature, avec ou sans co-financement acquis au moment du dépôt.

Il est toutefois attendu pour les projets classés de confirmer un co-financement et un.e candidat.e pour les allocations doctorales au plus tard le 29 mars 2024 (cf. calendrier ci-dessous).

- Les thèses co-financées dans cet appel débuteront au plus tard le 1^{er} novembre 2024. (Sous réserve de la confirmation officielle de la Région Occitanie en ce qui concerne la demande de décalage des dates du Défi Clé.)

- La demande de financement d'un projet dans cet appel est d'au minimum 75 k€ (cas d'un projet associé à une ½ allocation thèse) et d'un maximum de 150 k€ (cas d'un projet associé à deux ½ allocation thèse ou 1 ½ allocation thèse + 1 post-doc) ; elle devra contenir au moins une ½ thèse.

3.1. Soumission du projet

Les dossiers complets devront être envoyés au format PDF à l'adresse mél : defi-cle-o3t@univ-toulouse.fr avant le 2 janvier 2024, un accusé de réception sera transmis le 3 janvier 2023.

Ils seront rédigés en français ou en anglais et signés par les directeurs-rices des unités de recherche impliquées.

3.2. Sélection

Les projets seront évalués par un comité d'évaluation composé des membres du comité de pilotage du Défi Clé O3T et d'un responsable de chacun des groupes de travail O3T constitués. Les membres du comité d'évaluation n'évalueront pas de projets impliquant leur unité de recherche.

3.3. Principaux critères d'évaluation

- Qualité scientifique : clarté, pertinence et intérêt des objectifs scientifiques, des questions de recherche et des livrables, au regard des objectifs du Défi Clé O3T.
- Caractère exploratoire / novateur, nouvelles collaborations, structuration régionale, dimension interdisciplinaire.
- Qualité de la méthodologie, compétences et complémentarité des personnes impliquées.

Le comité de sélection sera soucieux de favoriser les équilibres de représentation des unités du réseau et la dimension interdisciplinaire du Défi Clé.

3.4. Calendrier

- Lancement de l'AAP : **12 septembre 2023**
- Soumission des projets : **2 janvier 2024**
- Les projets soumis sont classés par le comité d'évaluation de O3T en janvier 2024. Une liste principale et une liste complémentaire seront constituées.
- Retour de l'évaluation : **23 Janvier 2024**
- Les compléments de dossiers de la liste principale, c'est-à-dire avec le nom du candidat et l'attestation du demi-financement ne provenant pas d'O3T, seront soumis au fil de l'eau et au plus tard le **29 mars 2024** à defi-cle-o3t@univ-toulouse.fr
- Les dossiers de la liste principale, non complets à cette date, passeront en liste complémentaire, dans leur ordre initial. Un nombre équivalent de projets de la liste complémentaire seront alors remontés en liste principale. Ils auront jusqu'au **21 Mai 2024** compris pour présenter un cofinancement et une personne candidate. A partir du 22 Mai, les candidatures complètes de la nouvelle liste principale seront examinées.

4. FINANCEMENT

4.1. Types de financements

Le budget total alloué à cet AAP est de 900 K€ maximum.

Le projet soumis pourra contenir un panachage de trois types de dépenses, pour un budget maximum de 150 K€, et contenir obligatoirement au moins une ½ allocation de thèse. Le budget prévisionnel avec le panachage des dépenses est demandé dans le dossier de candidature.

Types de dépenses éligibles dans cet appel :

- **Allocations doctorales**

Les fonds mis à la disposition par la Région permettent de financer la moitié de l'allocation doctorale. Tout projet de thèse dans le cadre du présent appel devra donc être assorti d'un cofinancement complémentaire (autre que Région). Le montant de la contribution de la Région à l'allocation doctorale (salaire uniquement) sera au maximum de 50% du salaire pour les 3 ans de thèse. Les bénéficiaires d'une ½ allocation de thèse allouée par le Défi Clé doivent justifier de l'autre moitié du financement acquis au plus tard le 29/03/2024 (liste principale initiale) et au plus tard le 21/05/2024 (liste principale 2nde vague, issue de la liste complémentaire). Une attestation de co-financement(s) du projet de thèse disponible en annexe du formulaire est à transmettre au plus tard à ces dates. Le co-financement peut provenir des Labex, des tutelles, des écoles doctorales, de projets connexes (ANR, Europe, etc), de financements propres des unités. Il ne pourra pas être couvert par les demi-allocations doctorales d'autres Défis Clés Régions ou d'autres appels de la Région Occitanie.

- **Allocations post-doctorats**

Des allocations de type allocations post-doctorales pourront être entièrement financées par le Défi Clé. La personne en post-doctorat accueillie au sein d'un des laboratoires de recherche de la Région Occitanie devra contribuer au projet en collaboration avec les équipes porteuses et co-porteuses du projet. La durée du contrat est libre et sera calculée par les porteurs et co-porteurs du projet dans la limite d'exécution du projet et dans la limite des fonds disponibles pour le projet (maximum 150 K€ pour l'ensemble du projet dont la somme allouée pour la ½ allocation de thèse).

- **Autres financements**

Le projet pourra financer d'autres types de dépenses découlant des objectifs du projet (Fonctionnement, prestations,), dans le respect des critères d'éligibilité des dépenses des Défis Clés imposées par la Région Occitanie.

4.2. Modalités administratives et de gestion financière

- Aucun frais de gestion ne sera prélevé sur les attributions financières, à la demande de la Région Occitanie.
- Les fonds seront versés à l'établissement gestionnaire des unités porteuses des projets.
- Toutes les dépenses devront être engagées dans le respect des cadrages administratif et financier de la Région Occitanie et de l'établissement gestionnaire. Les reversements seront soumis à justification financière auprès de l'UT, chef de file du Défi Clé.
- Les dépenses devront se faire dans le cadre temporel du calendrier. Tout changement devra recevoir l'agrément du comité de pilotage du Défi Clé.

4.3. Engagement des responsables scientifiques

- Les responsables scientifiques des unités porteuses et participantes au projet s'engagent à faire figurer le logo du Défi Clé et le logo de la Région Occitanie dans toutes leurs présentations du projet ou de ses résultats et de mentionner explicitement le soutien du Défi Clé dans les remerciements lors des communications et publications. Chaque publication des projets retenus devra inclure le texte de remerciement suivant : "Ce travail a bénéficié du soutien financier du Défi Clé O3T, financé par la Région Occitanie, France. Toutefois, le contenu de cette publication n'engage que ses auteurs." (à traduire au besoin)
- Ils s'engagent à rendre un rapport final.
- Ils s'engagent à fournir régulièrement des éléments de communication autour de leur projet (Modalités à venir), ainsi qu'à participer à l'animation transversale du Défi Clé pendant la durée de ce dernier (2023-2027). Les personnes ayant bénéficié d'un financement ou d'un co-financement (bourses doctorales ou post-doctorales) s'engagent en outre à participer aux réunions annuelles du Défi Clé O3T.

Pour toute question concernant cet AAP, envoyer un message à defi-cle-o3t@univ-toulouse.fr